Résumé de la rencontre entre forestiers et apiculteurs du 04 juin 2021 à Chéméré-le-Roi

Participants : 30 (14 apiculteurs, 15 forestiers + GRETIA)
Propriétaire forestier : M. Le Nail (également apiculteur)
Objectif du projet : Dans le cadre d'une collaboration entre le CETAPI (Centre d'Etude Technique Apicole des Pays de la Loire) et le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), cette réunion de sensibilisation devait permettre un échange entre les propriétaires forestiers et les apiculteurs qui dépendent tout deux d'une gestion durable de l'écosystème forestier. L'objectif était de mieux comprendre les enjeux de ces deux filières et la manière dont les forestiers et les apiculteurs peuvent agir pour améliorer les capacités d'accueil des espaces boisés pour la sauvegarde de l'ensemble des pollinisateurs.
Cette première réunion aborde les thématiques de gestion des haies et lisières, des milieux ouverts et des boisements mélangés et sera suivie d'autres réunions sur des thématiques différentes (impact du changement climatique et choix des essences, châtaigniers et robiniers, ripisylves...).

1) Les haies mellifères

- Les haies sont des espaces privilégiés pour installer des essences mellifères variées, majoritairement héliophiles. Elles représentent un milieu essentiel pour les abeilles et forment des corridors écologiques entre espaces boisés importants pour le déplacement de nombreuses espèces.
- Les services rendus par la haie peuvent être augmentés si l'on plante une double haie comme présentée en début de visite. Cela permet d'avoir une haie plus stable avec une meilleure occupation des houppiers dans l'espace, offrant ainsi une plus grande variété d'habitats pour la faune et la flore.
- Le choix a été fait par le propriétaire de planter une haie mellifère autour du boisement permettant :
  - d'offrir des ressources nectarifères et pollinifères aux abeilles
  - d'enrichir le sous-bois en différentes essences
  - d'améliorer l'aspect paysager de son boisement.

Figure 1 : Les haies rencontrées lors de la visite étaient composées de noisetiers, saules, cornouillers sanguin, pruniers, sorbiers, aubépines, érables champêtres... toutes pollinifères et/ou nectarifères.

36 avenue de la Bouvardière – 44800 SAINT HERBLAIN
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35
E-mail : paysdeloire@crpf.fr
Délégation régionale du **Centre National de la Propriété Forestière**

Une lisière diversifiée et étagée (avec une strate arbustive) aurait pu également être une option intéressante. Il est conseillé de ne pas planter un boisement directement en bordure de parcelle mais de laisser un ourlet herbacé favorable aux pollinisateurs.

- Une haie, tout comme une forêt, s'entretient et représente une source de production de bois d'énergie et de bois d'œuvre possible.

2) Prairie fleurie sous noyers

- La disparition des prairies extensives, qui offre une grande diversité de ressources florales, impacte fortement les pollinisateurs.
  Le choix de semer un mélange de fleurs variées sous des plantations de noyers, plantés à densité définitive tous les 10 à 12 mètres, permet d'offrir un milieu favorable au butinage des abeilles.
- Pour éviter l'arrivée massive des graminées, l'entretien se fait préférentiellement par fauchage tardif avec exportation, réalisée après la floraison à partir de septembre, ou par le pâturage L'exportation est importante pour ne pas enrichir le sol en azote et matière organique et favoriser la richesse floristique.
- De manière générale, les milieux ouverts sont importants pour la biodiversité. Les landes, les trouées ou petites clairières, les lisières ou encore les peuplements peu denses diversifient le paysage et génèrent une mosaïque de milieux susceptibles de convenir à un grand nombre d'espèces qui ont des besoins différents en termes d'habitats, et en particulier pour les abeilles, qui profitent des floraisons échelonnées des herbacées.

Figure 2 : Echanges sur l'entretien de la prairie fleurie et sa diversité floristique

3) Les conditions d'emplacement d'un rucher

Les abeilles peuvent butiner jusqu'à 3 km mais leur rayon de butinage se situe principalement sur le premier kilomètre autour des ruches. Les ressources doivent y être diversifiées et échelonnées de mars à octobre. Les abeilles doivent y trouver :

- du nectar : transformé en miel, il est source de glucides pour les abeilles ;
- du pollen : riche en protéines, il sert à nourrir les larves ;
- du miellat : exsudats des insectes piqueurs-suceurs, collecté principalement sur le chêne dans notre Région, il fournit également du sucre aux abeilles ;
- de la propolis : substance résineuse récoltée sur les bourgeons de certains arbres (peuplier, bouleau...) qui sert entre autres à la consolidation de la ruche.

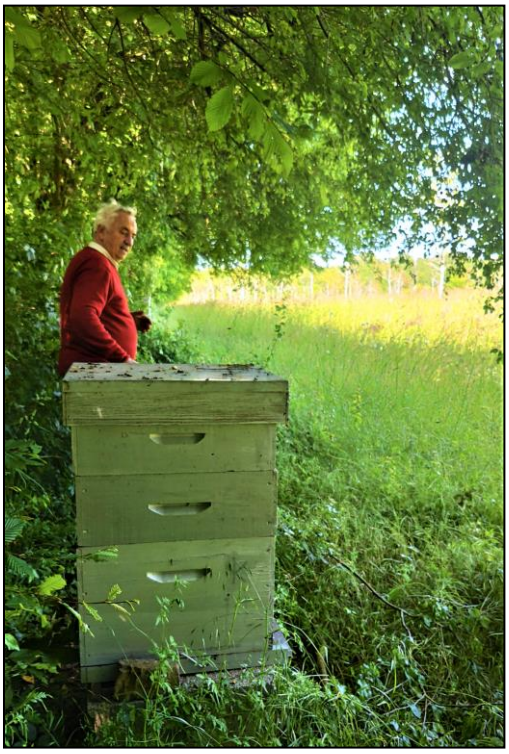

Figure 3 : M. Le Nail a installé une dizaine de ruchers à la lisière de ces trente hectares de forêt

Pour évaluer les ressources disponibles ou à installer, il est ainsi indispensable d'identifier les périodes de floraison ainsi que le potentiel nectarifère et pollinifère des différentes plantes.

Pour déposer des ruchers, la présence de ces ressources est donc indispensable mais également :

- La présence d'un point d'eau pour que les abeilles puissent s'abreuver
- Un accès carrossable pour permettre à l'apiculteur de déplacer les ruches facilement
- Une exposition des ruches préférentiellement à l'est pour qu'elles reçoivent les premiers rayons du soleil et à l'abri des vents dominants

Il est important d'adapter le nombre de ruchers à la capacité mellifère du milieu pour que les abeilles domestiques n'entrent pas en concurrence entre elles et avec les pollinisateurs sauvages. Les bonnes pratiques apicoles et sylvicoles ainsi que la réglementation pour la pose de ruchers en forêt feront prochainement l'objet d'une charte ayant pour objectif d'accompagner la relation entre apiculteurs et forestiers.

4) La sylviculture d'un boisement mélangé

Le boisement présenté, installé sur des terres agricoles, est composé d'un peuplement issu de semis de chênes avec différentes essences d'accompagnement : châtaigner, cormier ou encore alisier. L'introduction de ces essences mellifères au sein des chênes est importante pour les pollinisateurs mais également pour la résilience de la forêt et la qualité des arbres qui développent des complémentarités entre essences. La conduite de ces peuplements est néanmoins plus délicate que des peuplements purs car la croissance rapide de certaines essences peut freiner celles des autres. Ces mélanges peuvent être imaginés avec deux essences objectifs (mélanges par ligne, par bouquets...) ou alors avec une essence objectif et d'autres d'accompagnement, dans ce deuxième cas la valorisation économique de ces bois peut être plus difficile (petits lots).

Pour profiter des aides financières, les essences plantées doivent appartenir à une liste des essences autorisées publiée au niveau régionale (MFR) dont la provenance est contrôlée.

Le peuplement traversé illustre comment les éclaircies par l'apport de lumière au sol entraînent le développement des strates herbacées et arbustives favorables aux pollinisateurs.

Figure 4 : Strate herbacée diversifiée avec la présence de lierre, de ronces, de gaillet gratteron et d'érables champêtres.

La diversification des essences plantées est également devenue essentielle face au changement climatique et aux différents dépérissements, d'origines biotiques ou abiotiques, de nombreuses essences forestières. Les essences doivent être avant tout adaptées aux conditions du sol et du climat d'aujourd'hui et de demain. La régénération naturelle, quand elle est possible, encourage elle la diversité spécifique et génétique des forêts.

36 avenue de la Bouvardière – 44800 SAINT HERBLAIN
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35
E-mail : paysdeloire@crpf.fr
Délégation régionale du **Centre National de la Propriété Forestière**

5) L'indice de biodiversité potentielle

Parallèlement à une ressource alimentaire riche et variée, le milieu doit offrir aux pollinisateurs sauvages des habitats (bois morts, de gros bois, arbres à cavités...) qu'il s'agit de conserver lors des coupes de bois.
L'ensemble des recommandations favorables aux pollinisateurs présentées rejoignent les critères de l'indice de biodiversité potentielle, qui est un outil pédagogique développé par le CRPF pour les propriétaires forestiers.

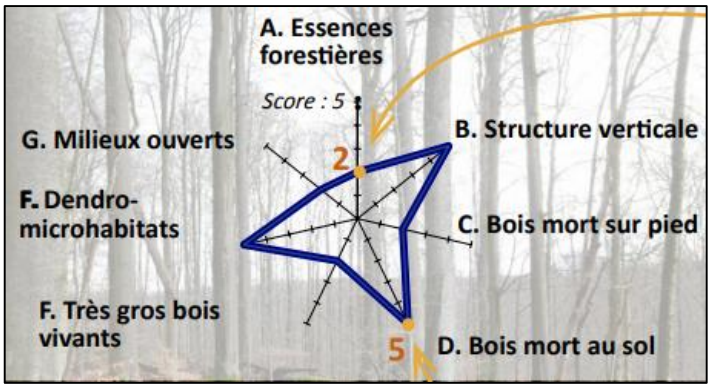

Figure 5 : Exemple d'un diagnostic IBP dans un peuplement.

Il permet d'estimer les capacités d'accueil en biodiversité de la forêt et de cibler les mesures de gestion permettant de les augmenter comme sur l'exemple ci-dessous où la diversité des essences autochtones pourrait être améliorée.